

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10104 / 101457
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates
centres CNC, électro-érosion (EDM), soudure mécanisée, préparation au brassage, plasma, traitement thermique: four à vide, presses (Rx, DEA, FPI)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 H
21.06.2007–20.06.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-10108 / 101758
Omega SA, 2502 Biel/Bienne
service de piquet des secteurs: services généraux, transports, informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H, 1 F
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9960 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
Tetra Recart
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
01.12.2004–30.11.2007 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 07-10112 / 100356
Metalcolor SA, 1072 Forel (Lavaux)
ligne de production peinture: laquage et parachèvement (refendage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
13.06.2007–12.06.2010 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 juin 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail